

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 57

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Provision pour risques financiers - Exercice 2016

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
1.24.06**

PRESENTATION

Face à la multiplication des satellites des collectivités locales, la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) et la réforme comptable du 22 juin 1994 ont pris en considération le besoin de transparence financière.

Par délibérations n° 128 du 14 janvier 1994 et n° 33 du 21 juin 1996, la collectivité a approuvé, d'une part le principe de la présentation, chaque année à l'Assemblée départementale, d'un budget consolidant les risques encourus par le Département en fonction de la situation financière de ses satellites et d'autre part, l'inscription d'une provision pour risques financiers consécutive à l'octroi de garanties d'emprunt.

Une évolution de ces dispositifs a été adoptée par délibération n° 81 du 24 juin 1999 puis par délibération n° 100 du 17 décembre 2001.

Le présent rapport a pour objet de proposer la provision pour risques financiers au titre de l'exercice 2016.

Les données de calcul utilisées pour définir les risques sont relatives à l'exercice comptable 2014 en matière de bilans et comptes de résultat et celles arrêtées au 1^{er} janvier 2016 pour les encours garantis dont les contrats d'emprunts ont été signés par les différentes parties.

RESULTATS DE L'ANALYSE FINANCIERE

Le montant du capital garanti restant dû pour les quatre secteurs d'activité étudiés s'élève, au 1^{er} janvier 2016, à 1 077 M€ (+37 M€, soit +3,6 % par rapport à 2015).

A. Le secteur « logement social »

Ce secteur représente 91,48 % de l'encours total garanti avec 986 M€.

Le pourcentage de provision appliqué à l'encours de chacun des 33 organismes garantis (dont 1 nouvel organisme : Sacogiva) œuvrant dans le domaine du logement social se décline comme suit :

- entre 0 et 0,50 % : 10 organismes présentent une situation financière satisfaisante,
- entre 0,75 % et 1,25 % : 22 organismes présentent une situation financière moyenne,
- entre 2,50 % et 10 % : 1 seul organisme présente des risques mesurés.

La provision nécessaire à la couverture des risques s'élève à 7 M€, soit une augmentation de 9 % (+0,6 M€) par rapport à la provision 2015 et représente 54 % du montant de la provision totale.

Cette évolution s'explique à 80 % par l'augmentation de la provision de six organismes.

1. La dégradation de la situation financière de GRAND DELTA HABITAT (ex Vaucluse Logement) :

La situation financière de l'organisme évolue, passant de satisfaisante à moyenne. Alors que son volume d'encours garanti augmente de 40 %, sa provision s'accroît de 179 % (+134 K€).

Cette évolution s'explique par une nette diminution de la trésorerie (montant divisé par deux) et une diminution des produits financiers de la société.

2. Les légères diminutions des notations de LOGIREM, NEOLIA et VILOGIA :

Cette évolution défavorable des situations financières des trois organismes contribue à une augmentation de 192 K€ de la provision. Si la situation financière de Vilogia demeure satisfaisante, les situations financières de Néolia et Logirem sont qualifiées de moyennes.

La trésorerie de la Logirem chute de 52 %. Elle est considérée insuffisante. Les diminutions de trésorerie, ainsi que du montant des fonds de roulement sont préjudiciables à la société Néolia.

3. L'augmentation des encours de PROMOLOGIS et de 13 HABITAT :

Avec 16,2 M€, l'encours de Promologis augmente de 72 % par rapport à 2015 et conduit à une provision supplémentaire de 51 K€.

L'encours de l'organisme public 13 Habitat augmente quant à lui de 2 %. Cette progression représente 11,7 M€ et une provision supplémentaire de 88 K€ alors que la situation financière de l'organisme ne varie pas (valeur moyenne). La provision de cet organisme représente 32 % du montant total de la provision.

B. Le secteur « associations et fondations »

Ces structures relèvent des secteurs médico-social, sanitaire (hôpital privé Européen) et éducatif.

Le montant d'encours garanti, qui représente 83,3 M€, connaît une augmentation de 4,4 % (+3,5 M€). Il représente 8 % de l'encours total garanti par la collectivité.

La part de la provision qui lui est consacrée atteint 6 M€ (soit 46 % du montant de la provision totale).

Sur seize entités, trois présentent une situation financière satisfaisante (le centre social familial Saint Gabriel, l'association Rayon de Soleil Pomeyrol et la fondation des petits frères des pauvres).

Parmi celles qui connaissent une situation financière moins favorable, il faut relever l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Saint-Mauront aux « risques mesurés » (provision de 176 K€) et onze autres dont la situation financière est qualifiée de « moyenne ».

Les situations financières de l'association Entraide des Bouches-du-Rhône et de l'association Exister se sont améliorées.

Un nouvel organisme : l'OGEC Saint-Augustin est intégré, avec un encours de 2,5 M€ et une provision de 18 K€ correspondant à une situation financière qualifiée de moyenne.

L'augmentation de la provision de ce secteur s'explique essentiellement par la prise en compte de la situation financière de l'hôpital Européen dont la provision avait été reconduite à 3 M€ en 2015. En 2016, la situation financière 2014 de la fondation Hôpital Ambroise Paré fait état de risques mesurés et conduit à une provision de 10 % de l'encours soit 5,6 M€ (+2,6 M€, +86 %).

➤ **Point spécifique sur l'hôpital Européen :**

Pour rappel, par délibération n° 67 du 26 mars 2010, le Département a octroyé sa garantie d'emprunt au bénéfice de l'hôpital Européen pour un montant de 60,4 M€¹. Ce prêt a commencé à être remboursé en 2012 et a fait l'objet d'une provision en 2013 (3 M€).

L'hôpital Européen n'était alors qu'en construction et l'activité était répartie entre l'hôpital Paul Desbief et celui d'Ambroise Paré.

Le 19 août 2013, l'hôpital Européen a ouvert ses portes, concrétisant la fusion des anciennes structures. L'année 2013 a donc été une année de transition, marquée par un déficit de près de 9 M€.

Dans l'attente des résultats 2014, la provision de 2013 a été reconduite en 2015.

Le résultat des comptes 2014 de la fondation présente toujours un déficit de 9 M€ qui trouve son origine dans une phase de transition plus longue que prévue et d'importantes dépenses d'investissement.

S'il existe une réelle capacité d'autofinancement, celle-ci reste cependant encore insuffisante.

De plus, consciente de ses difficultés, la fondation a élaboré un plan global de financement pluriannuel, visant à horizon 2018 un résultat de -2,4 M€ et une capacité d'autofinancement de 7 M€.

Dans ces conditions, le Département prend en compte la situation financière de la fondation en 2014 et une provision à hauteur de 5,6 M€ (+2,6 M€ par rapport à 2015) est prévue.

C. Le secteur « établissements publics de santé ou médico-sociaux »

Cette année encore, l'encours de ce secteur est en diminution. En effet, cette catégorie d'établissements ne connaît pas de nouvelles opérations/organismes à garantir.

L'encours garanti est de 8,2 M€ en 2016, contre 8,7 M€ en 2015.

Celui-ci représente 0,76 % de l'encours total garanti par le Département.

Pour cette catégorie d'établissements, il faut noter une diminution du volume total de la provision (-251 K€).

La part de la provision représente quant à elle 0,57 % du montant de la provision totale (75 K€, -77 % par rapport à 2015). La diminution du volume de la provision est le fait de l'amélioration de la santé financière des centres hospitaliers d'Allauch et Edouard Toulouse et surtout des comptes de la maison de retraite de Maillane, pour laquelle la provision diminue globalement de 250 K€.

D. Le secteur « SEM et divers »

Ce secteur concerne deux organismes :

- la SPL SEMIDEP,
- la société Provence Tomates.

Le montant total d'encours garanti représente 318 K€ (soit 0,03 % de l'encours total garanti) et le montant de la provision correspondante s'élève à 17 K€.

Alors que la situation financière de la SPL SEMIDEP n'appelle pas de remarque majeure (situation « satisfaisante »), celle de la société Provence Tomates est plus délicate (« risques mesurés »). La garantie conjointe accordée (par délibération n° 16 du Département en date du 25/06/2012) par les deux collectivités (Région et Département) avait été mise en place pour soutenir cette entreprise en difficulté, pour laquelle la SOFIRED (SOciété de FInancement pour la REforme et le Développement) sollicitait cette co-garantie afin de débloquer un prêt.

¹ capital restant dû de 56,2 M€ au 01/01/2016.

Le montant de la provision à intégrer pour la société Provence Tomates est supérieure à celle de 2015 (17 K€ contre 9 K€). En 2014, cette entreprise enregistre un déficit de 1,9 M€ alors qu'en 2013, le bénéfice s'établissait à 360 K€.

En 2016, l'encours de dette garanti consacré aux syndicats mixtes est désormais nul. Il concernait uniquement le Syndicat Mixte de l'Arbois en 2015.

Les données détaillées des calculs permettant d'apprécier la situation financière des organismes présentés supra figurent dans les annexes du présent rapport.

CONSEQUENCES FINANCIERES

L'encours garanti au 1^{er} janvier 2016 évolue à la hausse avec près de 37 M€ supplémentaires garantis. Il se chiffre à 1 077 M€.

La provision 2015 s'élevait à 10 105 964 €. Une augmentation du montant total de la provision pour risque financier de 3 080 676 € est intégrée au BP 2016.

La provision 2016 pour risques financiers s'élève désormais à 13 186 640 €.

Compte tenu de l'ensemble des informations présentées dans ce rapport, il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- se prononcer sur le montant de la provision pour risques financiers à constituer, soit 13 186 640 €,
- autoriser l'inscription d'un complément de dotation aux provisions de 3 080 676 € au chapitre 68, fonction 01, article 6865 du budget primitif 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL